

L'an deux mille vingt et un, le 29 du mois de mars à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 23 mars 2021, s'est assemblé au Rocher de Palmer à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François Egron, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35  
 Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de conseillers présents : 30  
 Nombre de conseillers votants : 35

**Étaient Présents :** Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOU, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Ludovic ARMÖET, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Florence DAMET, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Yannick POULET, Christine GLEMAIN, Fabrice DELAUNE et Christine HERAUD.

**Absents ou excusés ayant donné pouvoir :** Gérard CASTAIGNEDE ayant donné pouvoir à Monsieur Max GUICHARD, Fatiha BARKA ayant donné pouvoir à Madame Huguette LENOIR, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Michaël DAVID, Philippe TARDY ayant donné pouvoir à Monsieur Fabrice MORETTI, Dominique ASTIER ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire.

### **Objet | Décision Modificative n°1 en section de fonctionnement et d'investissement pour le Budget Principal de la Ville**

Considérant que les crédits et les débits doivent être complétés et réajustés pour faire face aux besoins des services, il est proposé par cette Décision Modificative N°1 de modifier les crédits budgétaires comme suit :

Cette Décision Modificative prévoit en :

Section de Fonctionnement :

- Inscrire une subvention pour l'Association La Colline pour 7 000 € au titre des chantiers jeunes citoyens
- Rembourser les cotisations pour les mois de Novembre + Décembre 2020 des 15 familles inscrites à l'école de Musique pour 885 €.
- Un virement à la section d'investissement de 9 198 €
- Cela est rendu possible par la diminution du poste 62268 « Honoraires » de 17 083 €

Section d'Investissement :

- Inscrire dépense pour l'Eglise Saint Romain – travaux de mise en place d'une porte vitrée pour 12 258 €
- Cette dépense est équilibrée :
- Subvention reçue pour 3 060 € des Amis du Patrimoine (délib 2020-173)

La différence est prise en charge par un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour 9 198 €.

Le montant de la section de Fonctionnement reste inchangé  
 La Section d'Investissement s'équilibre à 12 258 €

DM 1	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Ordre				
Virement				
De section à section	9 198,00			9 198,00
Intérieur section (Patrimoniale)				
Réel	- 9 198,00	0	12 258,00	3 060,00
<b>Total Section</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>12 258,00</b>	<b>12 258,00</b>

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Balance Générale de la Ville

	BP 2021	DM 1	Total Budget 2021
Recettes de Fonctionnement	50 083 986,09	0	50 083 986,09
Dépenses de Fonctionnement	50 083 986,09	0	50 083 986,09
Recettes d'Investissement	17 504 818,98	12 258,00	17 517 076,98
Dépenses d'Investissement	17 504 818,98	12 258,00	17 517 076,98

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par  
34 voix pour  
1 abstention  
0 voix contre

Autorise Monsieur le Maire à procéder à ces virements de crédits sur l'exercice 2021.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.

**Jean-François Egron**  
Maire de Cenon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20210330-2021-36-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2021  
Publication : 01/04/2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.